



## INSTRUCTIONS DE COURSE

### Minijis

**Minigolfe: Arradon**  
**19 et 20 juin 2021**  
**Golfe du MORBIHAN**  
**Grade : 5A**  
**SRV : Société des Régates de VANNES (AO)**

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

*(DP) Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'épreuve. Tout manquement pourra être considéré comme une mauvaise conduite. - Des mesures raisonnables prises par les officiels de l'épreuve pour mettre en œuvre des directives, des protocoles ou des lois relatifs à la COVID-19 ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles.*

### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, y compris l'annexe B.
- 1.2 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes, sauf les catégories solitaire et Windsurf.  
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les règles concernant la crise sanitaire précisées en annexe COVID.

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course: le Comité de Course enverra alors le pavillon L sur le bateau comité et communiquera l'information par VHF, ou à la voix

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 -Les avis officiels seront mis en ligne à l'adresse : [srvannes.fr](http://srvannes.fr).



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

#### 4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Il n'y aura pas de signaux à terre : Les concurrents sont informés qu'il faut qu'ils aillent voir le site web  
Le PC course est situé à la Société des Régates de Vannes : [srvannes.fr](http://srvannes.fr)

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course samedi 19 juin est 13h00. Les autres départs s'enchaîneront après l'arrivée du dernier bateau en course.  
L'heure prévue du premier départ dimanche 20 juin est 11h00
- 6.2 Pour prévenir les bateaux que la course ou la séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Minijis	Pavillon Minijis
---------	------------------

#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en annexe : ZONE DE COURSE et se situe dans le Golfe du Morbihan.  
Carte Shom n°7137L - Navicarte 246.

#### 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 Parcours longue distance :  
Il n'y aura pas de marque de dégagement. Le départ de la course se fera dans le sens du parcours.
- 9.4 **Pavillon Jaune** Lors d'un parcours longue distance, si le bateau comité envoie un pavillon jaune, cela signifie : « *une ligne d'arrivée va bientôt être mouillée. Une fois la ligne franchie, attendez l'arrivée du dernier bateau en course. Une fois ce dernier bateau arrivé, un nouveau départ sera donné pour continuer le parcours tel que défini avant l'interruption* »

#### 10. MARQUES

- 10.1 BC : Bateau du Comité

Classe	Départ	Arrivée normale
Miniji	BC+Bouée jaune	BC+Bouée jaune

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

#### 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONE DE

COURSE. Les zones éventuellement considérées comme des obstacles sont définies sur la carte du SHOM.

Il est recommandé de respecter le balisage. L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques et balises du Golfe et de la rivière d'Auray.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre : ***le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord***. Elle sera située devant Arradon pour le premier départ du jour.

La ligne de départ suivante, sera proche de la lignes d'arrivée précédente.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10mn après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de bord.

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et *le côté parcours de la marque d'arrivée, bouée jaune ou marque de parcours*.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Il n'y a pas de temps cible .

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 mn après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

## 18 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Lorsque 4 courses au moins auront été validées, le classement d'un bateau sera l'addition de son score dans chaque course validée moins une.

## 19 REGLES DE SECURITE : Port d'un gilet de flottabilité obligatoire

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Aucun contrôle de jauge et d'équipement ne sera fait pendant l'épreuve sauf pour donner suite à une réclamation recevable d'un concurrent, du comité de course, du comité technique ou du Jury.

Les concurrents devront montrer/présenter au comité technique les éléments contrôlés. Les membres du comité technique ne devront pas toucher directement le bateau ou son équipement. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des concurrents et des membres du comité technique pendant ce contrôle.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon SRV.

**23. ACCOMPAGNATEURS**

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs.

**25. EMBLEMENTS**

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau et le port d'Arradon

**26. PRIX**

Il y aura :

Un classement Scratch en temps réel

Un classement handivoile

**Arbitres désignés :**

Présidente du Comité de Course : Philippe PAQUIER

Président- du Comité Technique : Jean luc Laurent

Président- du jury :

Comité d'Organisation : Luc Houdet

**CANAL VHF DE COURSE : canal 08**

Marée ARRADON	Samedi 19 juin	Dimanche 20 juin
Pleine Mer	14h38	15h44
Basse Mer	08h17    20h44	9h25    21h51
Coef	51        53	56        59

## **ANNEXE REGLES DE SECURITÉ - COVID**

### **□ Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour tous les concurrents, en permanence sur toutes les courses du GMT.**

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course, aussitôt que possible. (DP)

Toute infraction aux règles de sécurité fera l'objet d'une pénalité directe proposée par le comité technique, ou le comité de course avec accord du jury.

*La pénalité appliquée sans instruction, pour chaque infraction sera de 30 mn, ajoutée au temps de course du coureur.*

*Si le coureur conteste la pénalité, le comité technique ou le comité de course, déposera une réclamation.*

### **□ Demande d'abandon d'un ou de plusieurs équipages par le comité de course.**

Pour des raisons de sécurité, le comité de course pourra demander, à une marque, à un (des) bateau(x) attardé(s) d'abandonner la course ; soit en regagnant directement la ligne d'arrivée, soit en étant pris en remorque. Cette décision peut intervenir au delà de 45 minutes après le passage, à cette marque, du 1<sup>er</sup> bateau de la série concernée.

Lorsque cette obligation s'applique, le bateau du comité de course, à la marque, arbore un pavillon "K" et signale l'opération par des signaux sonores répétitifs (ceci modifie signaux de course).

*Le(s) bateau(x) concerné(s) par cette décision du comité de course devra(ont) passer entre le bateau comité et la marque (ceci modifie la RCV 28), suivre les instructions du comité de course, et se conformer aux injonctions du commissaire de course.*

Le(s) bateau(x) concerné(s) par cette action du comité de course sera (ont) classé(s) après les bateaux ayant effectué le parcours normal, et dans leur ordre de passage à cette marque (modification de RCV 35, A4 et A5). Après leur passage de marque, ils rejoindront directement le lieu d'atterrissage initialement prévu.

### **□ Matériel de sécurité.**

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de sa classe,

### **□ Covid**

En s'inscrivant à la minigolfe, tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.



## **ANNEXE PARCOURS**

### **Tous les parcours pourront être inversés (envoi pavillon R)**

#### **PARCOURS N° 1 : Tour de l'île d'ARZ**

*Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).*

- 1- \* BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 2- \* Perche verte L'Escobez à laisser à **TRIBORD**.
- 3- \* Perche rouge les 3 pierres à laisser à **BABORD**.
- 4- \* Ile de LERNE à laisser à **TRIBORD** (Le comité signale qu'il convient d'arrondir très largement l'île de LERNE du fait de vasières débordantes)
- 5- \* Bouée rouge Bilhervé à laisser à **TRIBORD**.
- 6- \* Bouée verte Ilur à laisser à **BABORD**
- 7- \* Bouée cardinale Sud DRENEC à laisser à **TRIBORD**.
- 8- \* Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 9- \* Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 10- \* Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

*Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).*

#### **PARCOURS N° 2 : Grand parcours Arradon**

*Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).*

- 1- \* BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 2- \* Bouée verte DRENEC à laisser à **BABORD**.
- 3- \* Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 4- \* Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

*Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).*

**PARCOURS N° 3 : Petit parcours Arradon**

*Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).*

1- \* Bouée verte DRENEC à laisser à **BABORD**.

2- \* Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).



# ANNEXE ZONE DE COURSE

